

29.09.2016 – 10:24 Uhr

Une réforme qui n'est pas durable

Bern (ots) -

Le Conseil national a aujourd'hui terminé de débattre de la réforme de la prévoyance vieillesse. Il n'en résulte ni une réforme durable, ni une réforme capable de rassembler une majorité, mais au contraire une pure proposition de démantèlement. Presque aucune amélioration n'équilibre les diverses coupes dans les prestations. Les travailleurs et les travailleuses ne peuvent pas dire oui à cette réforme de la prévoyance vieillesse. Au tour maintenant du Conseil des Etats de s'occuper à résoudre les différences et de réussir à ce qu'un compromis acceptable en résulte.

Le Conseil national a suivi une ligne extrêmement dure avec l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes sans mesures de compensation dans l'AVS, avec l'introduction d'une élévation de l'âge de la retraite automatique en cas de baisse des avoirs de l'AVS, avec le durcissement des rentes de veuves et la suppression des rentes pour enfants ainsi qu'avec la baisse du taux de conversion minimal dans la LPP. Ne restent qu'une élévation extrêmement modeste de 0.6 pourcent de TVA supplémentaire pour financer l'AVS - dont 0.3 pourcent alloués à l'AI - ainsi qu'une compensation de la baisse des rentes dans le deuxième pilier qu'on peut qualifier d'irréfléchie en matière de financement et d'effet. Cela est maigre.

Ainsi, la promesse "pas de baisse des rentes" n'est pas tenue de manière crédible. Un supplément de rentes via l'AVS aurait été beaucoup plus facile à expliquer. Le processus ad-hoc qui a mené à l'élaboration des mesures de compensation n'est pas de nature à restaurer la confiance. Ces décisions n'assurent pas le financement d'une AVS stable. Au lieu d'affamer l'AVS et de fixer un âge de la retraite à 67 ans qui ne tient pas compte des réalités du marché du travail, il est nécessaire de prévoir un financement stable qui aille au-delà de l'entrée en retraite de la grosse génération des baby-boomers. Le seul point positif à souligner dans le modèle choisi est la meilleure couverture du travail à temps partiel.

Il est irritant de constater que le Conseil national continue par ailleurs d'accorder des cadeaux aux grands groupes d'assurances multimilliardaires en ne relevant pas le Legal Quote et en renonçant à mieux contrôler le caractère abusif des primes de risques massivement surévaluées appliquées par les sociétés d'assurance. Alors que cette semaine, ces questions étaient à peine discutées, il sera difficile d'expliquer à la population pourquoi tout le monde doit faire des sacrifices alors que les assureurs ont toujours le droit d'optimiser leurs gains.

Contact:

Matthias Kuert, Responsable Politique sociale, Tel. 079/777'24'69,
www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100793590> abgerufen werden.